

# Les Infos de Base

mercredi 16 décembre 2009  
volume 12, numéro 50  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
  - 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
  - 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
  - 4 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
  - 5 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Ajout du texte intégral du *Code civil du Bas Canada*
- Formation concernant la bibliothèque législative **ACCÈS LÉGAL**

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50 du 16 décembre 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50 du 16 décembre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 49 du 12 décembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 47 du 25 novembre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 46 du 21 novembre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 9 décembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 9 décembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 décembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 novembre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 novembre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 628 termes ou mots de renvoi pertinents.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur l'administration financière*,  
L.R.Q., c. **A-6.001**, ann. 2.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, a. 1.

*Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c.  
**A-26**, intitulé de la section I, aa. 1-1.2,  
17, 18, 25, 26, 27, 28, 31.3, 31.4, 32.1,  
33.1, 34.1, 35, 35.1, 40, 40.0.1-40.0.9,  
40.2.1, 40.3.1, 40.3.2, 40.3.3, 41.3, 42,  
43, 45, 45.1, 51, 55, 57 (A).

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 2-4,  
5 (partie), 6-12, 14-17, 18 (partie), 19-27.

*Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. **A-32**,  
aa. 243, 269, 285.37, 325.0.2.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 28-  
31.

*Loi sur l'Autorité des marchés  
financiers*, L.R.Q., c. **A-33.2**, aa. 35.1,  
38.2, 61, 73, intitulé du titre IV, intitulé  
du chapitre I du titre IV, 92, 93, 94, 95,  
96, 114, 115, 115.1-115.22.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 32-  
45.

*Loi sur le bâtiment*, L.R.Q., c. **B-1.1**, aa.  
58, 60, 61, 65.1, 65.4, 196, 196.1.

*Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter  
contre la criminalité dans l'industrie de la  
construction*, L.Q. 2009, c. 57, aa. 1 (partie), 2  
(partie), 3-5, 7, 8 (partie).

*Loi sur les centres financiers  
internationaux*, L.R.Q., c. **C-8.3**, a. 4.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, a. 46.

*Code de la sécurité routière*, L.R.Q., c.  
**C-24.2**, aa. 31.1, 417.1, 417.2, 509.2,  
592, 592.0.1, 592.0.2, 592.5, 595.1,  
595.2, 597.2, 648.

*Loi modifiant la Loi concernant les  
partenariats en matière d'infrastructures de  
transport et d'autres dispositions législatives*,  
L.Q. 2009, c. 48, aa. 15-24.

*Code de procédure pénale*, L.R.Q., c.

**C-25.1**, a. 241.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, a. 47.

*Code des professions*, L.R.Q., c. **C-26**,  
intitulé de la section I du chapitre II, aa.  
5, 12, 16.1, 16.9-16.21.

*Loi instituant le poste de commissaire aux  
plaintes concernant les mécanismes de  
reconnaissance des compétences  
professionnelles*, L.Q. 2009, c. 50, aa. 1-5.

*Loi sur les coopératives de services  
financiers*, L.R.Q., c. **C-67.3**, a. 487.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, a. 48.

*Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q.,  
c. **C-73.1**, aa. 1, 2, 20.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 49-  
51.

*Loi sur la distribution de produits et  
services financiers*, L.R.Q., c. **D-9.2**, aa.  
59, 72, 83, 100, 105, 115, 117, 119, 121,  
122, 124, 127, 136, 146, 146.1, 210,  
217, 376, 378, 379, 381-383, 408.1, 414,  
419, 423, 424, 426, 436, 453, 455, 456,  
466.1, 468, 469.1-469.3, 470.1, 483,  
485-490, 491, 566.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 52-  
74, 76-86.

*Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. **I-3**, aa.  
737.18.29, 965.55.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 87,  
88.

*Loi sur la justice administrative*, L.R.Q.,  
c. **J-3**, ann. IV.

*Loi modifiant la Loi concernant les  
partenariats en matière d'infrastructures de  
transport et d'autres dispositions législatives*,  
L.Q. 2009, c. 48, a. 25.

*Loi sur le ministère des Transports*,  
L.R.Q., c. **M-28**, aa. 3, 12.1, 12.1.1,  
12.30, 12.43, 12.44.

*Loi modifiant la Loi concernant les  
partenariats en matière d'infrastructures de  
transport et d'autres dispositions législatives*,  
L.Q. 2009, c. 48, aa. 26-30.

*Loi sur les normes du travail*, L.R.Q., c.  
**N-1.1**, a. 77.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, a. 89.

*Loi sur le notariat*, L.R.Q., c. **N-3**, a. 18.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives  
afin principalement de resserrer l'encadrement  
du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, a. 90.

*Loi concernant les partenariats en  
matière d'infrastructures de transport*,  
L.R.Q., c. **P-9.001**, aa. 3, 4, 6, 8, 8.1,  
8.2, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 16.1, 16.2,  
17, 18-23.

*Loi modifiant la Loi concernant les  
partenariats en matière d'infrastructures de  
transport et d'autres dispositions législatives*,  
L.Q. 2009, c. 48, aa. 1-14.

*Loi sur la police*, L.R.Q., c. **P-13.1**, aa.  
104.1-104.17, 126, 128, 143.1, 149, 169,  
170, 176, 177, 179, 193.1-193.10, 236.

*Loi modifiant la Loi sur la police concernant  
les pouvoirs extraterritoriaux des policiers*,  
L.Q. 2009, c. 59, aa. 1-12.

*Loi sur le régime de retraite de certains  
enseignants*, L.R.Q., c. **R-9.1**, aa. 41.8,  
62.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du  
secteur public*, L.Q. 2009, c. 56, aa. 1, 2.

*Loi sur le régime de retraite des agents  
de la paix en services correctionnels*,  
L.R.Q., c. **R-9.2**, aa. 47.2, 74.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du  
secteur public*, L.Q. 2009, c. 56, aa. 3, 4.

*Loi sur le régime de retraite des  
employés du gouvernement et des  
organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, aa.  
36.1.2, 58, 59, 91, 215.17, 223.1.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du  
secteur public*, L.Q. 2009, c. 56, aa. 5-10.

*Loi sur le régime de retraite des  
enseignants*, L.R.Q., c. **R-11**, aa. 35.1.2,  
73, 78.1.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du  
secteur public*, L.Q. 2009, c. 56, aa. 11-13.

*Loi sur le régime de retraite des  
fonctionnaires*, L.R.Q., c. **R-12**, aa.  
62.7, 99.9.4, 109, 114.1.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du  
secteur public*, L.Q. 2009, c. 56, aa. 14-17.

*Loi sur le régime de retraite du*

personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 53.2, 53.6, 79, 143, 196, 211.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2009, c. 56, aa. 18-23.

*Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, L.R.Q., c. **R-20**, aa. 83, 83.1, 83.2, 84, 113.1, 115, 115.1, 119, 122.

*Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction*, L.Q. 2009, c. 57, aa. 9-15.

*Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. **V-1.1**, intitulé du chapitre II du titre III, aa. 73, 73.1, 152, 166, intitulé du titre VI, 172, 188, 191.1, 195, 199, 204, 207, 208, 208.1, 211, 233.2, 249, 250, 255, 262.1, intitulé du chapitre III du titre IX, 264, 265, 266, 270, 273, 273.1, 273.2, 273.3, 274.1, 305.1, 307.4, 307.6, 307.8, 308.0.3, 308.2.2, 320.1, 321, 322, 323-323.4, 323.5, 323.6-323.8, 323.8.1, 323.9-323.13, 324-330, 331, 331.1.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 93-99, 101-110, 112-137, 138 (partie).

*Loi sur la voirie*, L.R.Q., c. **V-9**, a. 1.

*Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 48, a. 31.

*Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports*, L.Q. **2007, c. 30**, a. 25.

*Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports*, L.Q. 2009, c. 54, a. 1.

*Loi sur les instruments dérivés*, L.Q. **2008, c. 24**, aa. 3, 14, 49, 81, 86, 111, 113, 114, 119, 120, 125, 127, intitulé du chapitre II du titre V, 130, 134, 136-138, 139, 140, 145.1, 148, 162, 166, 169, 235.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, aa. 154-157, 160-176, 178.

*Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbying*, L.Q. **2009, c. 60**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

*Loi proclamant la Journée internationale de la non-violence*, L.Q. **2009, c. 61**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2010*, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 3], a. 2.

*Erratum*, (2009) 141 G.O. 2, 6043.

*Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, [R.R.Q., c. **A-4.1**, r. 2.1], aa. 1, 2.

*Avis d'indexation*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1154.

*Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 52, 53, 56, 57, 59, 60, 64, 66, 75, 116, 132, 156, 157.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 1279-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5912, aa. 1-13.

*Règlement sur les cotisations au régime d'assurance parentale*, [R.R.Q., c. **A-29.011**, r. 1.01], a. 7.

*Règlement modifiant le Règlement sur les cotisations au régime d'assurance parentale*, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, a. 1.

*Code de construction*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 2.09, 2.10, 3.06, 5.04, 8.14.

*Code de construction – Chapitre II – Gaz (Indexation des frais)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1147;

*Code de construction – Chapitre III – Plomberie (Indexation des frais)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1147;

*Code de construction – Chapitre V – Électricité (Indexation des cotisations et frais)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1148;

*Code de construction – Chapitre VIII – Installation d'équipement pétrolier (Indexation des frais)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1149.

*Code de sécurité*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01.1], aa. 77, 86, 87, 95-97, 106, 130.

*Code de sécurité – Chapitre III – Gaz (Indexation des droits et cotisations)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1149;

*Code de sécurité – Chapitre IV – Ascenseurs et autres appareils élévateurs (Indexation des cotisations et frais)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1150;

*Code de sécurité – Chapitre V – Remontées mécaniques (Indexation des cotisations)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1150;

*Code de sécurité – Chapitre VI – Installation d'équipement pétrolier (Indexation des droits)*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1151.

*Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 1.01], a. 53.

*Indexation des droits et frais*, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1152.

*Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.1.0001], aa. 3-12, 14, 21, 24-25, 33-39, 40, 49, 50, 55, 56.

*Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs*, D. 1312-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5950, aa. 1-19.

*Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants*, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 1.2], ann. II.

*Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants*, D. 1291-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5917, a. 1.

*Arrêté ministériel concernant la prescription de formulaires d'engagement*, [R.R.Q., c. **I-0.2**, r. 3], *Formulaire d'engagement – catégorie du regroupement familial*.

Arrêté ministériel concernant la prescription d'un formulaire d'engagement, A.M. 2009-13 du 03-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5955.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 4], aa. 18, 27.

Règlement modifiant le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, D. 1289-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5914, aa. 4, 6.

Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac, [R.R.Q., c. I-2, r. 1.1], aa. 1.4, 1.5, 1.6.1, 11.1-11.3.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1-4.

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. I-3, r. 1, aa. 41.1.1R1, 130R5, 130R30, 130R36, 130R122, 133.2.1R1, 154R2, 154R3, chapitre V du titre XIX, 360R21, 360R25, 360R61, chapitre XI du titre XXI, 559R1, 560R1, 752.0.11.1R1, chapitre XXI du titre XXXII, 853R1, 895R1, 1015R1, 1015R5, 1025R1, 1029.8.1R3, 1054R1, 1054R2, 1056.4R1, 1086R1, 1086R3, 1086R78, 1086R93, 1086R97.1, 1121.7R1.

Règlement modifiant le Règlement sur les impôts, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1-32.

Règlement sur l'administration fiscale, R.R.Q., 1981, c. M-31, r. 1, aa. intitulé de la sous-section 1 de la sous-section 1 de la section II, 7R2.1, 7R3, 7R3.2-7R8, 7R10, 7R12, 7R13-7R14, 7R15, 7R15.2, 7R16, 7R22, 7R57.3, 7R57.5, 7R57.7-7R57.9, 7R57.15, 7R57.16, 7R57.19, 7R78.1-7R78.4, 7R78.6, 7R78.8-7R78.11, 7R78.13-7R78.15, 7R78.17, 7R78.19-7R78.20.1, intitulé de la sous-section 5.2 de la sous-section 1 de la section II, 7R78.21-7R78.24, 7R79.2.1, 7R79.3, 7R79.6-7R79.14, sous-section 1.1.1.1.3 de la sous-section 1.1.1.1 de la sous-section 1.1.1 de la section II, 7R79.14.5-7R79.14.8, 7R80.1, 7R84.1, 7R85, 7R87, 7R89, 8R2, 9.0.6R8, 9.0.6R8.1, 12.0.3.1R1, 12.0.3.1R2, 40.1.1R1, 40.3R1-40.10R1, 69.0.0.12R1, 96R9.

Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1-67.

Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, [R.R.Q., c. M-31, r. 3.01], aa. 8.2, 8.3, 8.5, 8.6, ann. A, B.

Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1-6.

Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 10], aa. 9.7, 9.11, 9.15.7, 9.15.12, 9.15.25, 16.

Règlement modifiant le Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, Décision 9306 du 01-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5975, aa. 1-5.

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [R.R.Q., c. P-41.1, r. 5.1], aa. 1, 2, 3-3.3.

Avis d'indexation, Avis, (2009) 141 G.O. 1, 1154.

Règlement sur les cotisations au régime d'assurance maladie du Québec, R.R.Q., 1981, c. R-5, r. 1, aa. 3, 5.

Règlement modifiant le Règlement sur les cotisations au régime d'assurance maladie du Québec, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1, 2.

Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. R-9, r. 2, a. 11.

Règlement modifiant le Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, [R.R.Q., c. R-9.3, r. 1], a. 9.1.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite

des élus municipaux, D. 1259-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5911, a. 1.

Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, [R.R.Q., c. R-10, r. 2.1], a. 55.1.

Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public, L.Q. 2009, c. 56, a. 24.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, [R.R.Q., c. T-0.1, r. 1], aa. 290R1, 518R5, 518R6, ann. II.0.1, III.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1-5.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, R.R.Q., 1981, c. T-1, r. 1, aa. 10.2R1 (A), 10.2R1.1 (A), 10.2R1.2 (A), 10.2R2 (A), section IV.0.1.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, D. 1303-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5920, aa. 1-5.

Règlement sur le transport maritime de passagers, [R.R.Q., c. T-12, r. 21.01], aa. 2, 3, 6, 9.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport maritime de passagers, D. 1313-2009 du 02-12-09, (2009) 141 G.O. 2, 5952, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. E-15, a. 236.

Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007, L.C. 2007, ch. 35, a. 4 (partie).

Loi sur les liquidations et les restructurations, L.R.C. 1985, ch. W-11, aa. 161, 162, 165.

Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, L.C. 2007, ch. 6, aa. 445, 446 (partie), 447.

Loi sur les Allocations aux anciens combattants, L.R.C. 1985, ch. W-3, aa. 2, 4, 9, 37.

Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, L.C. 2009, ch. 20, aa. 1-4.

*Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. 1991, ch. 47, aa. 1, 572, 572.1, 578, 587-587.3, 592, 594, 595, 597, intertitre précédant l'article 608, 608, 609, 616-619, 643, 647, 650-655, 688.

*Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives*, L.C. 2007, ch. 6, aa. 186 (partie), 257, 263, 271, 275, 276, 278, 285-287, 292, 296-298, 309 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Ajout du texte intégral du Code civil du Bas Canada

Le texte intégral du Code civil du Bas Canada a été ajouté en versions française et anglaise dans les *Infobases Lois du Québec – version historique* et *Statutes of Québec Infobase*.

Nous le reprenons dans sa dernière version à jour au 31 décembre 1993.

Vous le trouverez comme première loi dans la section Lois non refondues de chacune de ces infobases.

*Accès Légal* est une bibliothèque en constante évolution pour répondre à vos besoins. N'hésitez pas à nous suggérer l'ajout de nouveaux textes plus anciens qui vous seraient utiles dans votre pratique.

C'est avec plaisir que nous recevons vos commentaires sur ce produit.

## Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite\* et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

\* Certaines conditions s'appliquent.

## Comment obtenir plus de renseignements

### Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

### Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à [aide@gaudet.qc.ca](mailto:aide@gaudet.qc.ca) ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

### Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

### Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.